ACADÉMIE DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

Annexe 1 : Calendrier prévisionnel des opérations de gestion du mouvement intra départemental des enseignants du 1er degré – Rentrée scolaire 2023

DATES	OPERATIONS
28 octobre 2021	Publication au bulletin officiel des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels enseignants du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports du 25 octobre 2021,
27 octobre 2022	Publication au bulletin officiel de la note de service du 20 octobre 2022 – relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré – rentrée scolaire 2023.
20 janvier et 02 février 2023	Présentation en comités sociaux d'administration académiques des lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels.
03 février 2023	Publication de la note de service départementale relative à la mobilité des personnels enseignants du 1er degré sur les postes à affectation spécifique – rentrée scolaire 2023.
24 février 2023	Date limite de transmission par les candidats de la fiche de poste à profil à l'IEN de la circonscription d'origine et à la DSDEN division des personnels.
Semaine du 13 au 17 mars 2023	Commissions d'entretien des candidats – postes spécifiques.
22 mars 2023	Date limite pour le retour des enseignants s'engageant à présenter le CAPPEI en candidat libre à la session 2022.
03 avril 2023 (12 heures)	Ouverture du serveur SIAM – MVT1D.
16 avril 2023 (minuit)	Clôture du serveur SIAM – MVT1D.
24 avril 2023	Date limite de retour des accusés de réception (si réclamation ou remarque) et des pièces justificatives.
17 mai 2023	Début de la phase de sécurisation et de correction des barèmes sur sollicitation des personnels enseignants concernés.
31 mai 2023	Fin de la phase de sécurisation et de correction des barèmes.
Début juin 2023	Publication des résultats.
Juin 2023	Phase d'ajustement : - publication de la note de service départementale relative à l'ajustement, - 2nde campagne sur postes spécifiques, - appel à candidature sur postes de direction vacants, - ajustement automatisé.